

Information de la Conférence tripartite de la formation professionnelle

Lors de sa séance du 12 décembre 2023, la Conférence tripartite de la formation professionnelle CTFP discuté des prochaines étapes du projet « positionnement des écoles supérieures ». Elle a également discuté des projets de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » dans le cadre de son controlling biennuel. Elle fait ainsi état de l'avancement de l'initiative dans son ensemble et prend acte des développements initiés.

Positionnement des écoles supérieures

Lors du Sommet national de la formation professionnelle en novembre 2023, la procédure de mise en œuvre des [mesures pour le positionnement des écoles supérieures](#) et donc de la formation professionnelle supérieure, demandée par le DEFR/SEFRI, a été approuvée et les jalons pour la prise de décision politique ont été posés. A partir de 2024, la mise en œuvre des mesures se fera selon les compétences légales et politiques. Une adaptation de la loi sur la formation professionnelle (LFP) est nécessaire pour l'introduction de la protection de l'appellation et des nouveaux titres complémentaires pour les diplômes. Ce processus se fait en partenariat et en accord avec la CTFP. En conséquence, le SEFRI élabore un projet de loi qui sera mis en consultation en juin 2024. La consultation permettra à tous les acteurs concernés de prendre position sur les mesures.

Projet de l'initiative « Formation professionnelle 2030 »

La CTFP discute deux fois par an de l'ensemble des projets de l'initiative [Formation professionnelle 2030](#). La plupart des projets se déroulent conformément à leur planification respective et la CTFP salue leur avancement. Elle s'est penchée tout particulièrement sur les projets suivants :

Certification professionnelle pour adultes : prise en compte des acquis

Afin de promouvoir le potentiel de main d'œuvre indigène, le Conseil fédéral a lancé en 2019 un train de mesures, notamment dans le domaine de la certification professionnelle des adultes. C'est dans ce cadre que le [projet](#) « prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale » a été initié. Suite à une vue d'ensemble des possibilités de prise en compte des acquis, il s'est avéré que la réduction de la durée d'apprentissage est considérée par les services cantonaux compétents comme la forme la plus simple à mettre en œuvre pour la validation des acquis. A cette fin, la commission Formation et qualification des adultes de la CSFP a élaboré un document d'aide à la mise en œuvre de la réduction de la durée d'apprentissage. Celui-ci donne un bon aperçu des modalités et de la flexibilité de la durée de la formation professionnelle initiale. Pour favoriser davantage l'obtention d'une certification professionnelle pour adultes, la CTFP estime que les commissions pour le développement des professions et la qualité ont également un rôle important à jouer.

Révision des plans d'études cadre pour les responsables de la formation professionnelle

Le [projet](#) a pour objectif principal de simplifier les plans d'études cadres et de mieux répondre aux défis de l'évolution technologique pour les responsables de la formation professionnelle. La révision répond à ces défis en tenant compte des tendances scientifiques et technologiques, des implications sociales et économiques et de l'expérience pratique des acteurs impliqués. Le projet touche à sa fin. Après d'importants travaux préparatoires, la phase III du projet a été lancée au second semestre 2022 avec la révision des plans d'études cadres. Au cours du premier semestre 2023, plusieurs réunions de groupes de travail ont eu lieu à ce sujet, au cours desquelles les acteurs intéressés ont discuté de questions techniques. En tenant compte des travaux préparatoires réalisés et des conclusions des ateliers, un

mandataire externe (b-werk bildung) a élaboré, sur mandat du SEFRI, un projet de nouveaux plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle. Cette phase est accompagnée par une instance spécialisée. Ces plans d'études cadres révisés vont être soumis à consultation auprès des acteurs concernés au premier semestre 2024. L'entrée en vigueur est prévue pour le début de l'année 2025.

Prise en compte des acquis dans la formation professionnelle supérieure : filières de formation ES

Un état des lieux de la situation actuelle de la pratique de prise en compte dans les écoles supérieures a été réalisé dans le cadre d'une recherche de de la haute école en formation professionnelle HEFP. Les travaux pour l'élaboration de recommandations sur la prise en compte des acquis dans le domaine ES ont été lancés, notamment sous la forme d'une fiche informative du SEFRI. Les travaux seront reflétés avec les acteurs concernés. Le groupe d'accompagnement "Procédure de reconnaissance ES" du projet Positionnement ES est utilisé à cet effet. La CTFP sera informée des résultats fin 2024. Le [projet](#) peut donc être clôturé avec le début des travaux au niveau opérationnel.

Possibilités de soutien des jeunes souffrant de troubles psychiques

À l'automne 2023, la CTFP s'est penchée sur les possibilités de soutien des jeunes souffrant de troubles psychiques. Les réflexions ont conduit entre autres à l'élaboration d'une [fiche d'information](#) sur des différentes possibilités d'action des entreprises formatrices ainsi que des formatrices et formateurs en entreprise. Ce document donne une vue d'ensemble des mesures, des sources d'informations et des instruments dans ce domaine. Il donne par ailleurs des exemples d'offre de soutien s'adressant directement aux personnes en formation, mais pouvant également être utile aux formateurs.

Contact et informations complémentaires

tbbk-ctfp@sbfi.admin.ch

www.tbbk-ctfp.ch